



CONSEIL
MUNICIPAL

JEUDI 31 JANVIER 2019

Ordre du jour

- 1 -Analyse financière et prospective 2018-2023
- 2 - Validation des Commissions d'Appel d'Offres des 16/01/19 et 28/01/19
- 3 - Tarifs communaux 2019
- 4 - Entente intercommunale de Guerlédan : budget et convention 2019
- 5 - Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe « Restaurant scolaire »
- 6 - Ligne de trésorerie : renouvellement
- 7 - Affaires foncières : dispense de purge hypothécaire
- 8 - Pose d'enseigne commerciale : demande d'autorisation d'occupation du domaine public
- 9 - Personnel communal : tableau des effectifs, événements familiaux
- 10 - Budgets Eau et Assainissement : clé de répartition des écritures comptables après transferts de compétences
- 11 - Dénomination de l'Espace culturel
- 12 - Questions diverses

1- Analyse financière et prospective 2018/-2023

- présentation par M. Serge PLÉVIN, d'Etudes, Finances, Gestion (E.F.G.)

2 – CAO 16/01/19 – Etude diagnostic chapelle St-Tugdual à St-Guen

→ offre préconisée par la DRAC : Agence Catherine PROUX Architectes (Rennes) : 37 307,00 € H.T.

Délibération proposée :

- **VALIDE** la décision de la CAO.
- **MANDATE** le Maire pour signer le marché public correspondant.

Travaux d'aménagement d'un bloc sanitaire automatique + 2 bornes électriques à Landroannec

- Appel d'offres déclaré infructueux pour coût excessif : de 42 500 € H.T. à 47 047 € H.T.
- nouvelle consultation avec autres critères

Délibération proposée :

- **VALIDE** la décision de la CAO.

CAO 28/01/19 – Pôle enfance : avenant en moins-value

- Lot n° 5 - Menuiseries intérieures - Entreprise BIDAULT (22 St-Donan)
- Suppression mobilier de rangement et remplacement par mobilier moins onéreux : - 10 746,00 € H.T.

- montant initial du marché : 39 472,63 € H.T.
- nouveau montant du marché : 28 726,63 € H.T.

Délibération proposée :

- **VALIDE** la décision de la CAO.

3 – Tarifs communaux 2019

Voir tableaux ci-joints.

Délibération proposée :

- o **ADOpte** les tarifs proposés avec effet au 01/01/19,

4 – Convention Entente Interco Guerlédan

→ Voir document joint

Délibération proposée :

- **APPROUVE** la convention d'Entente intercommunale de Guerlédan actualisée au titre de l'exercice 2019,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

5 – Subvention d'équilibre 2018 au budget

Restaurant scolaire

➔ versement du budget général au budget annexe Restaurant scolaire : 116 245,78 €

Délibération proposée :

- **Décide** de verser une subvention d'équilibre de 116 245,78 € du budget général au budget annexe Restaurant scolaire au titre de l'exercice 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets respectifs 2018.

6 – Renouvellement ligne de trésorerie

→ Renouvellement ligne de trésorerie 2019 : 500 000 €

Délibération proposée :

- **Approuve** l'offre de convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la CRCAM 22 aux conditions suivantes :
 - EURIBOR 3 mois moyenné (à titre indicatif : index Euribor 3 mois moyenné de décembre 2018 = 0.312 % soit un taux de 0.488 % + marge de 0.80 %
 - commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne (payable en une fois à la signature du contrat).
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

7 – Affaires foncières : dispense de purge hypothécaire

- Acquisition parcelles AD 843 et 850 : voirie interne du lotissement « Hameau des Ardoisiers »
- Prix de la transaction – 7 700 € = dispense des formalités de purge (art. R 2241-7 du CGCT)

Délibération proposée :

- **Décide**, par application de l'article R 2241-7 précité, de dispenser M. le Maire de procéder à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits.

8 – Pose d'une enseigne commerciale sur le domaine public

→ Demande d'installation d'une enseigne (totem) commerciale indiquant le prix des carburants (Intermarché Contact) sur le terrain communal à proximité de la borne de recharge électrique.

Délibération proposée :

- **Autorise** l'installation d'une enseigne commerciale sur le terrain communal à proximité de la borne de recharge électrique.
- **Décide** d'établir une convention d'occupation du domaine public avec Intermarché Contact et **mandate** le Maire à cet effet.

9 – Personnel : tableau des effectifs des emplois saisonniers ALSH durant petites vacances scolaires

Animateur non breveté

Grade : Adjoint d'animation 1^{er} échelon – temps complet

Durant les vacances scolaires : 2 postes selon les effectifs

et / ou

Animateur breveté BAFA

Grade : Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 6^{ème} échelon

Durant les vacances scolaires : 2 postes selon les effectifs

Délibération proposée :

○ **APPROUVE** le tableau des effectifs relatif aux emplois saisonniers ALSH pendant les petites vacances scolaires à partir de 2019.

Personnel : événements familiaux

→ Antérieurement à la commune nouvelle, la commune de Mûr-de-Bretagne allouait :

- 100 € pour un cadeau de naissance (bon d'achat)
- 250 € lors d'une remise de médaille régionale, départementale et communale
- 250 € lors d'un départ à la retraite quelle que soit la durée d'exercice dans la collectivité,

Délibération proposée :

- **Décide** d'allouer ces mêmes prestations aux agents de la commune de Guerlédan.

10 – Eau et Assainissement : clé de répartition des écritures comptables après transferts de compétences

- Clé de répartition des écritures comptables :
- Assainissement : 25 %
 - Eau : 75 %

Délibération proposée :

- **Fixe** comme suit la clé de répartition des amortissements des budgets annexes Eau et Assainissements :
 - Assainissement : 25 %
 - Eau : 75 %.
- **Mandate** le Trésorier pour passer les opérations appropriées.

11 – Dénomination de l'Espace culturel

→ L'Espace culturel regroupe la bibliothèque, la ludothèque, la cybercommune, les salles du Placis

Délibération proposée :

- **Décide** de dénommer l'Espace culturel « Espace culturel Alain AUFFRET ».

12 - Questions diverses

- Implantation mât de téléphonie mobile ORANGE sur terrain communal.